



Site internet: www.mairie-chantraine.fr

ACTUALITÉS

BLOC-NOTES

Feux d'artifice

Durant la période de crise sanitaire liée à la COVID, la commune n'a pu organiser son traditionnel feu du 14 juillet du fait des prescriptions sanitaires demandées par l'État.

Cette année, nous voulons rééditer cet événement mais l'emplacement prévu au-dessus du parking de la maison Grandemange n'est plus conforme aux exigences de sécurité.

Vu la déforestation de cette zone et la récente replantation de nouvelles essences, nous avons à cœur de trouver un endroit approprié.

Aussi, le **parc de l'Arsenal** est apparu comme l'emplacement idéal au niveau sécuritaire. Une réglementation de circulation a été étudiée en faveur de cette organisation. Les accès à la rue de l'Arsenal seront donc interdits de 17h00 le 14 juillet, à 2h00 du matin le 15 juillet. Pour tous renseignements, appelez les services de la police municipale au 03 29 69 19 19.



MCG = Maison Ch. Grandemange
© = précisions au fil des pages



JUILLET

L11 au V15 (14 jour férié) : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.

Jeudi 14 : FÊTE NATIONALE, Municipalité, Parc de l'Arsenal.®

L18 au V22 et du L25 au V29 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.®

Samedi 23 : CONCOURS DE PÉTANQUE, Conseil Municipal Des Jeunes, Boulodrome Parc de l'Arsenal.

AOÛT

À définir : CONCOURS DE PÉTANQUE, Conseil Municipal Des Jeunes, Boulodrome Parc de l'Arsenal.

L1 au V5 et du L8 au V12 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.®
Dimanche 28 : VIDE-GRENIER, Municipalité, parc de l'Arsenal.®

SEPTEMBRE

Samedi 10 : BAL FOLK IRLANDAIS BRETON, La Camerelle, MCG.

Samedi 24 : CÉRÉMONIE de commémoration de la libération de Chantraine, Municipalité & Association des Anciens Combattants, 2 rue Jules Ferry (devant la plaque à la mémoire de deux soldats américains).

OCTOBRE

A définir : CÉRÉMONIE DES CHAN'TROPHÉES, Municipalité, MCG.

L24 au V28 : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS, Municipalité, MCG.

Lundi 31 : HALLOWEEN, Conseil Municipal Des Jeunes, MCG.

NOVEMBRE

Vendredi 11 : CÉRÉMONIE de commémoration de l'Armistice du 11 novembre 18, Municipalité & Association des Anciens Combattants, Cimetière (Monument aux Morts).

V11, S12, D13 : ANIMATIONS - EXPOSITION - COMMÉMORATION GRANDE GUERRE (14-18), Municipalité, MCG.

S12, D13 : TRAIL DES BROSSES, R.T.2.O.

SOMMAIRE

■ Actualités / Bloc-notes	Page 1
■ Les dossiers	Page 2
■ Vie de la commune et scolaire	Page 3
■ La mairie m'informe / Vie Sociale	Page 4

Vide-greniers



Le dimanche 28 août sera organisé un grand vide-greniers sur le parc de l'Arsenal par l'association R.T.2.O.

Le début des déballages se fera dès 6h30 et le démontage à partir de 18h.

La route sera interdite à la circulation de la montée du parking de l'ancien magasin ALDI, jusqu'à l'intersection de l'impasse de la

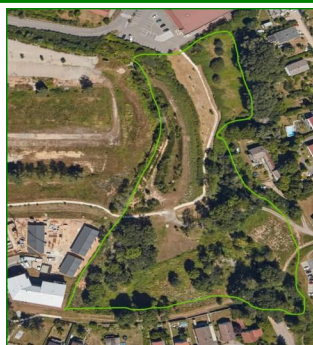
Poudrière. Aucun déballage ne sera autorisé sur le haut de la rue de l'Arsenal, allée de la Liberté et impasse de la Poudrière. Seuls les habitants du parc de l'Arsenal pourront accéder à leur foyer en véhicule à moteur.

Pour toute inscription : en mairie, ou par téléphone au 06 80 16 76 14.

Le parc urbain François Diot

A l'unanimité, le conseil municipal en date du 12 mai 2022 a choisi de baptiser le parc en **contrebas du plateau de l'Arsenal le « Parc François Diot »**. Cette volonté traduit la reconnaissance des élus pour l'engagement de Monsieur Diot (décédé le 26 novembre 2019) pour sa commune et envers les Chantrains, pendant 36 ans, avec à son actif, quatre mandats de Maire.

L'inauguration de ce parc, dont l'aménagement en cours se réalise progressivement, devrait avoir lieu en septembre 2022.



La démocratie participative



Le comité « démocratie participative », composé d'une vingtaine de volontaires, s'est réuni le 15 juin dernier afin de débattre de sujets et projets d'actualité. A été validé avec la commission le principe de créer un groupe de travail qui se chargera de réfléchir à **l'amélioration du cadre de vie** : sécurisation, sensibilisation des riverains : entretien des haies notamment...

Il a aussi été proposé à la commission de participer à **des diagnostics sur le terrain** afin d'améliorer le cadre de vie : cela consisterait à prévoir à une date précise une déambulation dans un quartier et aller à la rencontre des habitants.

Il a été également évoqué, afin d'impulser une dynamique, de voir émerger la création d'**associations de quartier** par les administrés eux-mêmes, lesquels pourront compter sur l'appui des élus.



Le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire, le 12 mai 2022, le 16 juin 2022 et a acté diverses décisions que vous pourrez retrouver sur le site de la commune : <https://www.mairie-chantraine.fr>, dans l'onglet « votre mairie », rubrique « CR Conseils Municipaux ».

Extension des zones 30



La « zone 30 » doit viser à trouver un équilibre entre les pratiques de la vie locale et les fonctions de circulation.

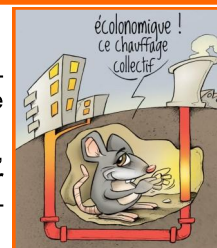
Elle doit favoriser la sécurisation des déplacements doux (piétons, cyclistes) en facilitant les traversées des piétons et l'usage du vélo. Sur la chaussée, elle doit permettre une cohabitation équitable entre les vélos et les véhicules motorisés.

La commune de Chantraine doit engager une réflexion sur son plan de circulation concernant la totalité des voiries communales et départementales, laquelle vous sera présentée lors d'une réunion publique prochaine.

Extension du réseau de chauffage urbain spinalien

La commune a participé à une réunion avec les villes d'Épinal et Golbey pour examiner les possibilités d'extension du Réseau de Chaleur Urbain d'Épinal géré dans le cadre d'une délégation de service public passée avec ENGIE.

La ville d'Épinal a donc proposé d'étudier les possibilités d'extension de son réseau (alimenté par du bois), sur Chantraine et Golbey. **Cette étude prospective représenterait une dépense de 5 000 € TTC pour Chantraine.** Il apparaît que dans l'intérêt de la commune, de ses administrés et des gestionnaires d'immeubles, ce soit une opportunité.

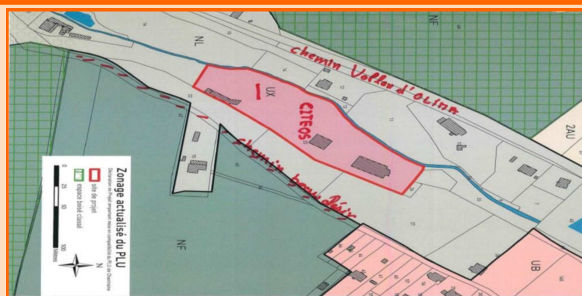


Modification du P.L.U.

Rappel des différentes zones : Zones urbaines : UA, UB et Ux ; Zones à urbaniser : AUA (Arsenal), AUB, et 2 AU (réserve foncière) ; Zones naturelles et forestières : A (agricole) et N (naturelle NF, NL et NZ). La zone N concernée par la révision est classée en zone NL, elle autorise uniquement les constructions nouvelles liées à l'activité hippique ou de sport et les habitations légères de loisirs ou de sport.

La révision du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) sera soumise à une enquête publique visant à recueillir l'avis des Chantrainois dans le courant du 4^{ème} trimestre 2022.

Cela permettra notamment à la société CITEOS de pouvoir assurer son projet de développement sur son site actuel de Chantraine. Le dossier est en étude probablement jusqu'à la fin septembre 2022.



Stations Vilvolt



La Communauté d'Agglomération d'Épinal (C.A.E.) a mis en place un service de vélos à assistance électrique, accessible 7j/7 et 24h/24. Déployés actuellement sur 32 stations (les dernières sont opérationnelles depuis le 5 juillet 2022), les 150 vélos Vilvolt en libre-service vous permettent de vous déplacer en toute liberté sur les communes d'Épinal, Golbey, Chantraine, Thaon-les-Vosges, Charmes et La Vôge-les-Bains.

Du 20 mai au 20 septembre, deux stations temporaires vous permettent également de rejoindre le Lac de Bouzey et le Domaine des Lacs à Thaon-les-Vosges.

Après un an d'activité, suite à un bilan positif, il est probable que des stations supplémentaires complètent l'offre actuelle et soient installées sur d'autres communes. Une nouvelle installation pourrait même voir le jour sur Chantraine...

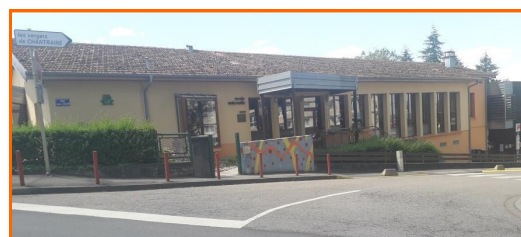
Bornes de recharge électrique



En réponse à une proposition de coordination d'un appel à projet d'initiative privée lancé par la CAE, la commune a engagé une consultation ouverte à des opérateurs et aménageurs spécialisés afin de connaître leurs intentions de déploiement d'infrastructures de recharge de véhicules électriques sur le territoire de Chantraine. Suite à l'examen des offres, c'est la société de ENGIE qui a été retenue.

Trois installations de bornes sont donc prévues sur notre commune : une place de l'église, une à la mairie et une à l'Arsenal.

Panneaux solaires sur le toit de l'école maternelle



Profitant de la nécessité de remplacer les tuiles de l'école maternelle, la pose de panneaux solaires est à l'étude en concertation avec la CAE.

Cette démarche vise à impulser la mise en place de projets favorisant l'autonomie énergétique du territoire. La surface des panneaux à installer sur le pan sud serait de l'ordre de 250 m² avec une puissance produite de 40 KW, soit la consommation d'environ 20 logements. L'installation des panneaux sera financée par la CAE dans le cadre de la SEM terr'EnR, à laquelle les habitants peuvent adhérer dans le cadre d'un dispositif participatif. Le remplacement des tuiles sur la totalité de la toiture (soit 500 m²) est estimé à 40 000 €.



DU CÔTÉ DE LA VIE DE LA COMMUNE

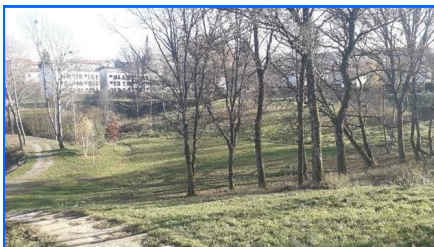
Square des têtards



Le square des têtards, situé rue des Roses de Noël, sera prochainement remis aux normes. En effet, les travaux engagés cette année consisteront en la restructuration du mur de soutènement en bordure du terrain, au reprofilage du talus et au remplacement du mobilier de l'aire de jeux pour un montant de 25 000 €.



Terrain multisports au parc de l'Arsenal



Le projet d'aménagement est en réflexion depuis plusieurs années. La période de confinement a démontré que l'absence de terrain d'activité de plein air pour accueillir la jeunesse était très préjudiciable (à la tranquillité publique notamment).

Le conseil municipal, à l'occasion de nombreuses discussions sur ce dossier, a unanimement validé la nécessité de réaliser un terrain de sport et avait convenu de l'implanter dans le parc en contrebas du plateau de l'Arsenal (prochainement dénommé « Parc François Diot ») dont l'usage est réservé à l'accueil d'activités de plein air, ouvert à tous les publics. Le montant prévisionnel des dépenses est estimé à 110 000 €. Les crédits sont inscrits au budgets 2022.

Allée Paul Decauville

Dans le cadre du Parc de l'Arsenal, il reste à réaliser la voirie de desserte du boulodrome, du projet de la maison de santé et du dernier terrain disponible en fond de parcelle réservé pour un usage public. Il s'agit de l'allée Paul Decauville.

Ce projet de voirie terminera les travaux de viabilisation du parc de l'Arsenal.

L'estimation des travaux de voirie est de 150 000 € HT.



Accès au parking de la maison Grandemange



Certains ont pu remarquer que l'accès au parking de la maison Grandemange était fermé par une barrière. Depuis quelques temps, cet espace est perturbé par des jeunes gens peu scrupuleux, occasionnant gênes sonores et dégradations. Un arrêté a été pris pour interdire l'accès au parking entre 19h30 et 7h30, sauf pour les utilisateurs des locaux. En cas de perturbations intempestives, les services de la police municipale vous invitent à appeler le 17 pour une intervention et une constatation des faits.



Terrain sportif attenant à l'école



Des nuisances (nocturnes notamment) sont constatées sur le terrain multisports en prolongement de la cour de l'école. Un arrêté régit son utilisation. Pour rappel, cette structure est ouverte au public le mercredi de 14h à 18h et le samedi et dimanche de 9h à 12h et de 14h à 18h, en période scolaire et tous les jours de 9h à 12h et de 14h à 18h, hors période scolaire. L'accès au terrain se fait par la cour de l'école à pied, le portail d'entrée dans la cour doit rester fermé, l'usage de la cour n'est pas autorisé et enfin, tout rassemblement et stationnement y sont interdits (motorisé ou non). Les utilisateurs du terrain ne doivent pas troubler l'ordre public et la tranquillité des riverains, si tel est le cas, là encore, rapprochez vous de la police municipale ou contactez le 17.

Parc de l'Arsenal

Par convention du 30 janvier 2012, la commune de Chantraine a confié à la SEBL l'aménagement du Parc de l'Arsenal. Un COmité de PILotage (COFIL) contrôle la bonne exécution de la convention passée avec la SEBL. Ce COFIL comprend notamment les membres du bureau du Conseil Municipal et des personnes extérieures. Le COFIL s'est déjà réuni à 20 reprises.

Etat d'avancement de l'opération : 94 logements sont déjà construits ou en cours dont 18 logements Vosgelis en bordure de la rue Varroy, 44 logements Vosgelis à l'entrée du Parc de l'Arsenal, 15 logements Néobilis pour les primo accédant et 17 pavillons privés sur l'allée de la Liberté et sur l'impasse de la Poudrière.

Vue aérienne



Il reste des constructions à ériger sur la dernière parcelle de 9 000 m².

Pour ce programme, un appel à projet a été lancé afin de trouver un investisseur avec comme critère de sélection : de présenter une offre conforme aux orientations de l'étude de composition architecturale et d'intégration paysagère réalisée par le CAUE, de respecter le caractère éco quartier du Parc de l'Arsenal, la pertinence du programme et la typologie de logements. Suite à l'appel à projet lancé par la commune, c'est la société « Les Constructeurs du Bois » d'Epinal qui a été retenue pour réaliser le dernier programme de 31 logements. Initialement, il avait été envisagé la construction d'environ 240 logements, au final, après ces 31 appartements en projet, ce sera 129 logis qui seront construits. Ce dernier chantier devrait pouvoir commencer début 2023.



LA MAIRIE M'INFORME...



Plan Canicule

Le plan canicule est activé le **1^{er} juin jusqu'au 15 septembre**. Il a pour but d'informer la population et de protéger les personnes les plus vulnérables des vagues de chaleur. Il faut adopter des gestes simples afin d'éviter les accidents. Il faut se préparer avant les premiers signes de souffrances corporelles : boire beaucoup d'eau (avant d'avoir soif) ; se mouiller pour faire baisser la température du corps ; manger suffisamment ; préférer les lieux frais ; limiter les efforts physiques ; éviter de sortir aux heures les plus chaudes ; rafraichir sa maison... **Numéro Canicule Info Service** : 0800 06 66 66

Pour personnes âgées ou en situation de handicap : le Centre Communal d'Action Sociale veille sur les personnes isolées et fragiles. Pour bénéficier de ce dispositif, vous pouvez vous inscrire sur le fichier Alerte Canicule en remplissant et en retournant le coupon ci-dessous en mairie.

En cas de fortes chaleurs, vous serez alors contacté(e) ou visité(e) par un membre du C.C.A.S. qui s'assurera de votre bonne santé et vous conseillera.

✂

Nom + prénom :

Date de naissance :

Adresse complète :

Tél fixe :

Portable :

Pouvez vous sortir seul(e) : oui non Avez-vous la téléassistance : oui non

Etes vous suivi(e) par un service à domicile : oui non



Un peu de civisme !



Nous avons travaillé en étroite collaboration avec le SICOVAD afin d'améliorer les pollutions visuelles et olfactives liées aux dépôts de déchets ménagers dans certains quartiers. Malgré une réunion de secteur et une information individuelle dans les boîtes au lettres, la situation ne s'améliore pas. Les poubelles restent régulièrement sur les trottoirs au-delà des horaires définis, notamment impasse Payonne, impasse de la Forêt et rue Julia Colin.

Le Sico vad pourrait adopter une position plus radicale à l'avenir en supprimant ces points de collecte.

De plus, le personnel communal est saisi pour ramasser régulièrement les déchets restés sur les trottoirs alors que des dossiers plus urgents sont à traiter. En effet, nous ne pouvons déceimment pas déployer régulièrement des agents pour palier à ces incivilités identifiées car cela représente un coup financier non négligeable pour la commune.

Surveillance des maisons

Vous partez bientôt en vacances ? Afin d'éviter les cambriolages, vous pouvez vous inscrire à **l'opération tranquillité vacances**. Les services de police ou de gendarmerie se chargent alors de surveiller votre logement. Des patrouilles sont organisées pour passer aux abords de votre domicile. Vous serez prévenu en cas d'anomalies (dégradations, cambriolage ...). Pour vous inscrire, vous pouvez utiliser le service en ligne ou vous rendre en commissariat de police ou en brigade de gendarmerie.



L'arrosage communal

L'équipe des Espaces Verts a misé sur le **développement durable et écologique** afin de réaliser un massif floral évolutif au fil des saisons (vivaces, annuelles, bisannuelles et bulbes). **Ce massif est autonome en matière d'arrosage**. En effet, ce dernier est géré automatiquement par "brumisation" réduisant indéniablement la quantité d'eau nécessaire à l'arrosage.



Accueil de loisirs



Cet été, nous proposons durant 5 semaines (du 11 juillet au 12 août), un accueil de loisirs destiné aux enfants âgés de 3 à 12 ans. Les séjours débuteront chaque jour à 9h pour se terminer à 17h (temps de départ de 17h à 18h30). Lors des arrivées échelonnées à partir de 7h30 (jusqu'à 8h30), un petit déjeuner sera proposé. Les actions menées ont pour finalité d'accompagner l'enfant aux travers d'activités ludiques tout en lui permettant de rester acteur de ses vacances. **Chaque semaine, un thème différent lui sera proposé.** Du 11 au 15 juillet : Koh Lanta Chantrinois ; du 18 au 22 juillet : la forêt mystérieuse ; du 25 au 29 juillet : retour vers le passé ; du 1^{er} au 5 août : un grand bol d'air ; du 8 au 12 août : la tête dans les nuages.

Pour tout renseignement ou demande d'inscription, merci de contacter le secrétariat de la mairie.

Vie sociale

Mission locale

Pour les jeunes qui souhaitent une chance d'insertion, il existe un relais : la mission locale.

Elle est destinée à tous les jeunes de 16 à 25 ans non scolarisés, avec une obligation de formation pour les 16/18 ans. Outre un accompagnement à la carte, une écoute, elle propose de se former, de connaître ses talents, d'affirmer ses attentes, de trouver sa voie. Par ailleurs, elle assure un parcours vers l'autonomie visant à être mobile, se loger, s'investir... Contact : 5 chemin de la Belle au Bois Dormant, 88000 EPINAL - 03.29.82.23.05 - Facebook ou Instagram.



Permanence Sociale



Mme **Brigitte GILLE**, Adjointe, reçoit le mercredi matin et sur rendez-vous en mairie. Mme **Fanny CLAUDEL**, assistante sociale, assure une permanence le 3^{ème} mardi du mois à Chantraine. Elle se tient également à disposition à la MSVS (Maison de la Solidarité et de la Vie Sociale), 4 rue Louis Meyer à Golbey. Tél : **03.29.29.27.30**.

R.A.M.

Madame **Stéphanie GIANNINI**, animatrice du Relais Assistantes Maternelles Épinal Ouest et Sud, se déplace à la demande des parents et des assistantes maternelles. Renseignements : crèche « Premiers Pas », 27 rue Eugène Lutherer, 88190 Golbey, ramsecteurouest@agglo-epinal.fr, tél : **06.46.81.27.19**.

